



*Alme*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Affectation du résultat budgétaire de 2020**

Séance du 24 juin 2021

Convocation du 18 juin 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

**Etaient présents :**

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

**Etaient représentés :**

M. Philippe Tastes par M. Philippe Laurent,  
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
Mme Christiane Gautier par M. Jean-Christophe Dessanges

**Secrétaire de séance :**

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 24 juin 2021

**OBJET : Affectation du résultat budgétaire de 2020**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu les demandes d'ajustement et corrections d'erreurs sur exercices antérieurs présentées par le professionnel du chiffre dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes,

Vu le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 pour le budget de la Ville,

Vu le budget primitif de l'exercice 2021 qui reprend les résultats de l'exercice 2020,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2020 au budget communal (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 6 553 440,71 €,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby ; 1 abstention : M. Philippe Szykowski)

DECIDE :

- d'affecter 3 719 694,41 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2021 (au lieu de 3 485 118,60 € comme prévu au BP21) ;
- de reprendre le solde, soit 2 833 746,30 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2021 (au lieu de 3 068 322,11€ prévus au BP21) ;
- d'intégrer la modification du résultat d'investissement sur les comptes 1068, 001 et 002 par décision modificative sur l'exercice 2021.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

